

**Clermont-Ferrand
Salons de l'Hôtel de ville
Jeudi 25 octobre 2007**

Signature du contrat Auvergne + du Pays du Grand Clermont

Plan du dossier

- Communiqué
- Qu'est-ce qu' « Auvergne + »
- Intervention de René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne

Les signataires du contrat Auvergne + du Pays du Grand Clermont

René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne
Serge GODARD, Président du Pays du Grand Clermont
Roger BLANC, Président de la Communauté de Communes Allier Comté Communauté
Yannick DE OLIVEIRA, Président de la Communauté de Communes de Billom Saint-Dier
Jean-Marc JUILHARD, Président de la Communauté de Communes Les Cheires
Yves FAFOURNOUX, Président de la Communauté de Communes de Gergovie Val d'Allier
Mathieu MAZIN, Président de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier
Pascal FAUCHEUX, Président de la Communauté de Communes Riom Communauté
Françoise BERNARD, Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Jauron
Jean LAURENCY, Président de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans

Les prises de paroles

Serge GODARD, Président du Pays du Grand Clermont
René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne
Intervention de Monsieur le Préfet ou de son représentant

Contact presse

Stéphanie Quéré – 04.73.31.85.58 – s.quere@cr-auvergne.fr
Clément Guérin - 04.73.31.93.58 – c.guerin@cr-auvergne.fr

Communiqué

Contrat Auvergne + du Pays du Grand Clermont

La gestion et la coordination du pays du Grand Clermont* ont été confiées au comité syndical du SEPAC (Syndicat d'Étude et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise).

Lors de la signature du contrat initial Auvergne + le 12 décembre 2005, seule une communauté de commune (la Vallée du Jauron) n'avait pas contractualisé.

L'avenant signé aujourd'hui concerne toutes les communautés de communes hormis celle de la Limagne d'Ennezat qui ne propose pas de nouveau projet. Ces signatures permettront l'inscription de nouveaux projets qui bénéficieront de financements régionaux « classiques » et/ou de l'enveloppe spécifique dédiée à ce territoire.

Les contrats Auvergne + offrent aux territoires des garanties financières d'accompagnement de la Région sur un certain nombre de projets arrêtés ensemble : financements qui se font soit sur des lignes « classiques » du budget régional, soit sur une enveloppe spécifique (le FRADDT – fonds régional d'aménagement et développement durable du territoire) qui leur est spécifiquement dédiée et qu'ils peuvent utiliser pour financer des projets qui ne rentrent pas dans les dispositifs de la Région ou pour augmenter la participation régionale sur tel ou tel projet.

A noter, sur le contrat d'aujourd'hui, le projet exemplaire de la restructuration de la piscine de Billom. Ce projet porté par la communauté de communes de Billom Saint Dier a reçu le double soutien de deux autres communautés de communes qui lui apportent à la fois une aide directe et une partie des fonds FRADDT qui étaient destinés aux projets de leurs territoires respectifs. La piscine réussit donc à boucler un plan de financement de 5,2 millions d'euros pour un projet cohérent à l'échelle d'un territoire élargi. C'est toute la philosophie des contrats Auvergne +.

Au total, le pays du Grand Clermont* bénéficie au titre du FRADDT d'un peu plus de 11 millions d'euros sur 3 ans. Après la signature d'aujourd'hui 41% de cette somme ne sont pas encore utilisés (soit environ 4,5 millions d'euros) mais des avenants pourront être signés d'ici la fin du contrat (31 décembre 2008) pour intégrer de nouveaux projets ou préciser certains d'entre eux aujourd'hui au stade d'études.

* Le périmètre du pays est composé des Communautés de communes et des communes suivantes

- Communauté d'Agglomération Clermont Communauté
- Communauté de communes Allier Comté
- Communauté de communes de Billom Saint-Dier
- Communauté de communes de Gergovie Val d'Allier
- Communauté de communes des Cheires
- Communauté de communes de la Limagne d'Ennezat
- Communauté de communes de Mur-ès-Allier
- Communauté de communes de Riom Communauté
- Communauté de communes de la Vallée du Jauron
- Communauté de communes de Volvic Sources et Volcans
- Commune d'Authezat
- Commune de Malintrat
- Commune des Martres d'Artière

Parmi les projets des contrats signés aujourd'hui, on peut notamment citer :

Pour le Pays du Grand Clermont

- ✚ *Animation de la démarche « Zone Pilote Habitat »*
- ✚ *Analyse environnementale de l'urbanisme pour la ZPH de Pérignat-ès-Allier*
- ✚ *Zone Pilote Habitat îlot de la Chaussade*

Pour la Communauté de communes « Allier Comté Communauté »

- ✚ *Logements locatifs à Busséol*
- ✚ *Logements locatifs à Vic-le-Comte*

Pour la Communauté de communes de Billom Saint-Dier

- ✚ *Festival « Etincelles les arts de la marionnette »*
- ✚ *Etude et restructuration de la piscine intercommunale de Billom*
(voir fiche du projet en annexe)

Pour la Communauté de communes des Cheires

- ✚ *Développement site d'activités pleine nature de Pessade*
- ✚ *Création d'une maison d'accueil touristique et culturel à Saint Saturnin*
- ✚ *Logement locatifs sociaux à Tallende*
- ✚ *Etude pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire*

Pour la Communauté de communes de Gergovie Val d'Allier

- ✚ *Etude de valorisation de l'ensemble des forts villageois de la Sauvetat*
- ✚ *Agenda 21 local citoyen*
- ✚ *Etude de recensement de la demande en matière de transports collectifs (en vue d'établir des pôles multi-modaux)*

Pour la Communauté de communes de Mur-ès-Allier

- ✚ *Pôle de service à la population – Relais Assistantes Maternelles – Bibliothèque*
- ✚ *Acquisition de foncier et réalisation des VRD pour la création de 3 logements locatifs sociaux à Chauriat*
- ✚ *Acquisition de foncier et réalisation de VRD pour la création de 3 logements locatifs à Dallet*

Pour la Communauté de communes Riom Communauté

- ✚ *Opération de renouvellement urbain – îlot Jost Pasquier à Riom Tranche 1*
- ✚ *Construction d'un gymnase pour le lycée du bâtiment*
- ✚ *Extension du musée Mandet (arts décoratifs contemporains et design)*

Pour la Communauté de communes de la Vallée du Jauron

- ✚ *Etude et restructuration de la piscine intercommunale de Billom*

Pour la Communauté de communes de Volvic Sources et Volcans :

- ✚ *Centre d'hébergement collectif Clair Matin*
- ✚ *Développer le logement locatif en milieu rural à Paugnat*
- ✚ *Aménagement touristique du Puy de Paugnat*

Qu'est-ce qu' « Auvergne + »

>Du guichet au projet

Afin d'accompagner les projets fédérateurs et structurants des territoires, le Conseil régional d'Auvergne a mis en place en 2005 un nouveau dispositif : les Contrats régionaux de Développement Durable du Territoire, dits « Auvergne + ». Ce dispositif contractuel permet de sortir d'une logique de guichet (on frappe à la porte de la Région à chaque fois qu'on a un projet sans être jamais sûr de le voir financé) pour mettre en œuvre des logiques de projets dans le cadre d'une relation claire avec le financeur régional (sur trois ans, sur un territoire donné, on sait quels projets seront soutenus par la Région et à quelle hauteur).

La Région a décidé de ne plus contractualiser avec une commune seule, incitant ainsi les acteurs locaux à travailler ensemble sur un territoire élargi. Au-delà de sa politique spécifique d'aménagement et de développement du territoire, la Région entend privilégier cette logique dans l'ensemble de ses domaines d'intervention.

Si le libre choix des objectifs de développement des territoires de projets est laissé aux acteurs publics locaux, la Région Auvergne possède également, au travers de son Schéma régional d'Aménagement et de Développement du territoire (SRADT) et des 82 engagements pris suite aux assises territoriales*, une vision de ce que peut être l'organisation et le développement de son territoire. Ces orientations sont déclinées à partir d'objectifs prioritaires :

- ✦ Inverser la tendance démographique,
- ✦ Privilégier la qualité comme outil de développement,
- ✦ Intensifier et diffuser la matière grise sur l'ensemble du territoire de l'Auvergne,
- ✦ Promouvoir un développement solidaire des territoires

Il est à signaler que les grands projets d'intérêt régional (grands festivals, musées d'importance régionale, grands sites touristiques...), qui représentent par ailleurs des budgets importants, sont traités hors de ces contrats « Auvergne + ».

* Au-delà de l'engagement n°70, plusieurs engagements du Projet pour l'Auvergne font référence aux Contrats régionaux de développement durable du territoire « Auvergne + » :

- ✓ n°37 « Nous soutiendrons les volets culturels des contrats de territoire [...] »
- ✓ n°57 Nous avons décidé « de prévoir, dans tous les contrats de territoire, un volet spécifique pour les jeunes. »
- ✓ n°64 Nous avons décidé « la participation de la région aux maisons de services publics, dans le cadre des contrats régionaux de développement durable »
- ✓ n°71 « [...] La région apportera son soutien aux politiques du logement dans les territoires ruraux dans le cadre des contrats de territoire [...] ».
- ✓ Par ailleurs, les projets correspondant à d'autres engagements de la région seront bien évidemment privilégiés au sein de ses contrats, par exemple dans les domaines de l'accueil de nouvelles populations, du développement touristique, de la politique en faveur des énergies renouvelable ou de la filière bois...

> Un contrat unique pour les projets d'origine publique

"Auvergne +" est un dispositif unique qui concerne à la fois les territoires urbains et ruraux, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les Pays.

Il est aussi un guichet unique pour les acteurs publics du territoire qui bénéficient ainsi d'un engagement contractuel de la Région sur les 3 ans à venir.

Il prend en compte :

- ✚ l'ensemble des dispositifs de la Région dans chacun de ses domaines de compétence (tourisme, culture, action économique, environnement...) et finance donc des projets sur les lignes "classiques" du budget régional ;
- ✚ un nouveau dispositif, financé par un fonds spécifique, le FRADDT (Fonds régional d'aménagement et de développement durable du territoire), permettant d'accompagner des projets importants en terme de développement local mais ne rentrant pas dans les dispositifs régionaux.

Cette deuxième partie offre aux collectivités locales des moyens supplémentaires pour leur développement et pourra permettre, le cas échéant, à la région d'accompagner des projets innovants et des expérimentations.

Cette enveloppe FRADDT représente 75 millions d'euros sur 3 ans, soit 25 millions d'euros par an. Par structure intercommunale (communauté de commune ou communauté d'agglomération), elle représente de 250.000 à 3,4 millions d'euros

> Donner plus à ceux qui ont moins : une aide régionale modulée

L'enveloppe socle du FRADDT est calculée sur une base démographique dégressive. Elle est majorée (de 10%) si la structure intercommunale a adopté le régime de la taxe professionnelle unique (et donc le principe de la solidarité des ressources) et modulée (de -15% - +15%) en fonction de la mobilisation du potentiel fiscal.

Un indice de fragilité, calculé à partir d'indicateurs démographiques (âge médian, variation de population), d'indicateurs de précarité (nombre d'allocataires du RMI et de bénéficiaires de la CMU) et d'un indicateur de richesse (revenu fiscal médian), permet ensuite de majorer jusqu'à +30% l'enveloppe accordée aux territoires les plus en difficulté.

Cette modulation de l'aide régionale en fonction de la fragilité des territoires répond à l'objectif fixé d'une meilleure répartition de la richesse sur l'ensemble de la région Auvergne.

Le FRADDT représentera une aide par habitant allant de 14 € à 186 € pour le territoire le moins favorisé.

> un outil de planification pour la Région dans le cadre d'une prise en compte des logiques ascendantes du développement local

"Auvergne +" est un outil de prospective pour la Région et permet une véritable politique d'aménagement et de développement en évitant le saupoudrage et la prise de décision au coup par coup.

Il tient compte des spécificités locales et des bassins de vie, territoires d'aménagement les plus pertinents pour développer les activités économiques et touristiques, améliorer le cadre de vie, renforcer les services de proximité et de solidarité et valoriser le patrimoine, la culture et l'environnement.

Il est donc également et avant tout le moyen pour chaque territoire de projet d'apporter sa contribution au développement de l'Auvergne.

Intervention de René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne

Je suis très heureux de signer aujourd'hui l'avenant n°1 aux Contrats Auvergne + du Pays du Grand Clermont qui concerne 9 intercommunalités sur les 10 qui composent le Pays.

Un contrat baptisé « Auvergne + », un nom simple et facile d'utilisation.

Un nom simple et facile qui ne doit pas pour autant nous faire oublier son « nom savant » : CRDDT - Contrat Régional de Développement Durable des Territoires - car il a un sens :

Le Contrat : c'est la reconnaissance régionale des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomération ou des Pays. Pour nous, l'aménagement et le développement local ne se décrètent pas d'en haut et la logique de projet que nous prônons n'a un sens que si nous encourageons les acteurs du territoire à mutualiser leur forces et leurs énergies autour d'opérations structurantes.

Le Développement Durable : un autre modèle de développement existe pour l'Auvergne, un développement solidaire, respectueux des femmes et des hommes, respectueux de l'environnement. Un principe acté dans notre charte pour l'Auvergne, suite aux assises territoriales.

Depuis le passage en Commission Permanente du 9 Juillet 2007, de 8 nouveaux Contrats ou avenants, l'ensemble du territoire auvergnat est désormais maillé !

Auvergne + : mode d'emploi

Une dynamique solidaire : redonner des chances de développement à tous les territoires auvergnats grâce à une aide régionale modulée en fonction de la richesse des territoires : le FRADDT (qui intervient en complément des aides classiques)

Le FRADDT : un outil souple et dynamique, pour favoriser les expérimentations, les projets avant-gardistes et sur-financer les projets structurants qui n'ont pas trouvé leur équilibre financier.

L'aide par habitant varie de 14 euros (Pays du Grand Clermont) par habitant à 186 euros pour le territoire le plus déshérité.

Une dotation qui résulte d'un calcul minutieux un peu complexe mais juste, qui prend en considération :

- le niveau de peuplement
- l'effort de solidarité consenti par le territoire (la TPU)
- le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal pour appuyer les territoires qui se donnent les moyens de leurs ambitions, notamment les territoires les plus pauvres, eux qui, plus que les autres, sont contraints de solliciter le contribuable
- l'indice de fragilité des territoires (là, on prend en compte la démographie, la précarité et la richesse)

Une dynamique pour inverser la tendance démographique en stimulant les politiques d'accueil, l'ouverture, la création d'activités, l'investissement et l'initiative, conditions d'une relance démographique, qui est le 1^{er} défi de l'Auvergne.

La promotion de la qualité comme voie du développement (environnement, tourisme vert, déplacements...) : cette exigence doit être intrinsèque à chaque projet pour que nos paysages, notre environnement soient préservés, pour offrir des produits et des prestations de qualité, dans le domaine du tourisme notamment, ou pour maîtriser et diversifier les énergies.

Intensifier et diffuser la matière grise, les compétences sur les territoires, partager des méthodes, être en capacité d'accompagner individuellement des opérateurs privés et publics, des porteurs de projet !

Le rôle du Conseil régional d'Auvergne: coordonner, fédérer, impulser !

Le Conseil régional d'Auvergne est positionné comme la collectivité chef de file en matière d'aménagement du territoire.

Il ne s'agit pas d'adopter une position de domination et de tutelle mais d'avoir une vraie vision régionale de développement des territoires.

La volonté de coordonner les différents niveaux d'intervention, harmoniser les politiques publiques, éviter les concurrences et les double-emplois (objet du comité de concertation qui réunit communautés de communes et Pays, Etat et Conseils Généraux).

La volonté de fédérer les acteurs, veiller à une bonne prise en compte des enjeux régionaux et susciter des passerelles entre les opérateurs.

La nécessité d'impulser un élan régional sur l'accueil de nouvelles populations, l'avenir du service public, la sauvegarde d'un réseau de santé

Les premiers résultats de l'évaluation quantitative des Contrats Auvergne +

Les premiers résultats de l'évaluation quantitative de nos « Contrats Auvergne + » montrent qu'en 3 ans à peine, ce dispositif nouveau a trouvé toute sa place dans le paysage institutionnel auvergnat tant les projets portés par les Pays et les EPCI sont nombreux, riches et variés.

En Janvier 2007, 834 projets avaient été présentés à la région principalement dans les domaines du tourisme (225 projets), de l'amélioration de l'attractivité économique et sociale du territoire (68 projets), de l'habitat (95 projets), de la culture (90 projets), du développement du service au public (72 projets), des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement (61 projets).

On sait déjà que les projets relatifs à la politique de l'enfance et de la jeunesse (37 projets), aux sports (26 projets), à la politique de déplacements (11 projets) à la promotion du bois, (10 projets), au développement des TIC et des e-services (7 projets) ou encore à l'accueil de nouvelles populations (20 projets) connaîtront pour leur part une explosion lors de la prochaine génération de contrats.

Nous savons aujourd'hui qu'environ 1100 projets ont été déposés dans tous les domaines.

Très prochainement, nous disposerons d'éléments d'évaluations qualitatifs qui nous permettront d'affiner notre analyse et de négocier la nouvelle génération de contrats de territoires qui devrait voir le jour à partir de mars 2008.

Si dans cette période de lancement, nous avons volontairement concédé quelques souplesses vis-à-vis des projets des collectivités territoriales, le prochain cahier des charges sera plus exigeant et totalement recentré sur les grandes priorités de la région issues des assises territoriales.



Le périmètre du Grand Clermont

- Limite de communes
- Limite d'EPCI
- Périmètre du Grand Clermont

Réalisation :

 CLERMONT
 METROPOLE
 Agence d'Urbanisme
 et d'Aménagement
 Janvier 2005

Annexe – Fiche action de la piscine de Billom

Pays	Grand Clermont		
Action présentée par	Communauté de Communes Billom Saint-Dier		
2	Intitulé de l'opération	Étude et restructuration de la piscine intercommunale de Billom	
Description de l'opération			
<p>La Communauté de communes a repris au 1^{er} janvier 2004 la piscine de Billom. Cet équipement structurant (sa zone de chalandise dépasse largement les « frontières » de la Communauté de communes) est ancien, il date des années 70. Il ne répond plus aux normes de sécurité et aux besoins actuels.</p> <p>C'est pourquoi la Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité, pour se donner les moyens de choisir le scénario de restructuration le plus adéquat.</p> <p>L'originalité et la particularité de ce projet est qu'il s'inscrit dans une démarche supra communautaire, car il est porté par 3 Communautés de communes partenaires : Billom St Dier, et Vallée du Jauron (pays du Grand Clermont) et Entre Dore et Allier (Pays de la région thiernoise).</p>			
Objectifs			
<ul style="list-style-type: none"> - doter le territoire d'un équipement sportif et de loisirs de qualité, que ce soit pour la population (scolaire, famille, mais aussi touristique) - améliorer le cadre de vie des habitants - développer l'attractivité du territoire, par l'accueil de nouveaux arrivants 			
Type de dépense			
Investissement			
Rapport avec la stratégie de développement du Pays			
Equipements sportifs non retenus au niveau du pays			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de Billom St Dier		
Localisation	Billom		
Partenariat	Partenariat engagé avec les Communautés de communes voisines : Entre Dore et Allier et Vallée du Jauron		
Échéancier	2007/2008 (étude complémentaire) 2008/2009 (début des travaux)		
Coût de l'opération	Etudes : 52.600 €		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	10.520 €	20 %
	Région	15.780 €	30 %
	Département	26.300 €	50 %
Coût de l'opération	Travaux : 5.200.000 HT		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	1.410.000 €	27 %
	Dont Billom St Dier	710.000 €	
	Vallée du Jauron	350.000 €	
	Entre Dore et Allier	350.000 €	
	Région (FRADDT)	1.290.000 €	27 %
	Dont Billom St Dier	650.000 €	
	Vallée du Jauron	290.000 €	
	Entre Dore et Allier	350.000 €	
	Région (igne classique)	500.000 €	10 %
	Département	1.800.000 €	34 %
	Etat	200.000 €	4 %
Domaine de priorité régionale			
Sport (développement des services au public : maison de santé, maison de services publics, culture,			

